

FOIRE AUX QUESTIONS – ADAPTATION DE PLACEMENT 2023

Situation initiale de l'adaptation de placement

Ces dernières années, l'environnement de marché et la situation géopolitique ont fortement évolué. L'avoir en fonds actuel est par conséquent inférieur à votre prestation garantie. Afin d'adapter les placements à cet environnement de marché difficile, nous avons mis au point le nouveau plan de placement **Lifecycle Invest**.

Nous allons remplacer le plan de placement actuel **Risk Control** par le nouveau plan de placement **Lifecycle Invest**. Ce plan de placement comprend uniquement le fonds de placement **Generali Lifecycle Fund**. Le Generali Lifecycle Fund vise un équilibre approprié entre risque et rendement. Le fonds investit majoritairement dans des placements à taux fixe, qui sont adaptés à la durée résiduelle des polices liées à ce plan de placement. Des placements plus risqués sont intégrés au fonds dans le but de générer un rendement supplémentaire. Ce faisant, nous veillons en permanence à ce que le portefeuille soit suffisamment diversifié et à ce que le risque soit ainsi réparti sur différentes catégories de placement.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CETTE ADAPTATION DE PLACEMENT POUR MOI EN TANT QUE CLIENT/CLIENTE ?

- Vos prestations garanties par contrat demeurent inchangées.
- Dans le nouveau plan de placement, nous réduisons les coûts annuels au profit de la performance du plan de placement. Pour connaître la structure des coûts et l'évolution de la performance, vous pouvez vous référer au règlement de tarification – **Lifecycle Invest** ou, à l'avenir, aux rapports mensuels sur plans de placement en ligne.
- Le plan de placement cible des emprunts à taux fixe présentant une bonne solvabilité. Il est possible d'y intégrer d'autres catégories de placement, comme des actions, des fonds hypothécaires et des placements alternatifs.
- Votre nouveau plan de placement est aligné sur la prestation garantie et sur la durée résiduelle de votre assurance-vie liée à des fonds. La part des différentes catégories de placement est ajustée de manière dynamique tout au long du cycle de vie du fonds de placement. À l'approche de la fin de la durée du contrat, les placements plus risqués sont progressivement remplacés par des placements plus conservateurs.
- L'adaptation se fait pour vous gratuitement et sans frais.

MES PRESTATIONS INCLUSES DANS LA POLICE RESTENT-ELLES INCHANGÉES ?

Oui, vos prestations ne changent pas, que vous mainteniez vos investissements dans le plan de placement Risk Control ou que vous passiez à Lifecycle Invest.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE MON RISK CONTROL FUND ACTUEL ET LES NOUVEAUX LIFECYCLE FUNDS ?

Risk Control Fund

Le Risk Control Fund doté d'un mécanisme de volatilité applique une stratégie visant à réduire le risque du fonds en se concentrant sur la volatilité du marché. Le gestionnaire du fonds utilise différents instruments pour structurer le

portefeuille de manière à ce qu'il soit moins exposé aux fluctuations en cas de forte volatilité des marchés. Le fonds vise généralement à maintenir un certain niveau de risque tout en maximisant le rendement.

Lifecycle Funds

Un Lifecycle Fund est quant à lui adapté aux besoins de l'investisseur, qui aura besoin de l'argent à une date précise, par exemple pour sa retraite. Le gestionnaire du fonds adapte le portefeuille au fil du temps afin de réduire le risque et de garantir que le portefeuille dispose d'un capital suffisant au moment du versement à l'investisseur. Au début de la période de placement, le fonds est généralement investi dans des valeurs plus risquées, telles que des actions, afin de générer un rendement plus élevé. Au fil du temps, il investit dans des valeurs plus sûres, telles que des obligations à revenu fixe, afin de réduire le risque.

Différences entre les deux fonds de placement

En ce qui concerne les différences entre ces fonds, le Risk Control Fund est axé sur la volatilité du marché, tandis que le Lifecycle Fund est axé sur la date de versement à l'investisseur. Alors que le Risk Control Fund tente de réduire le risque en cas de forte volatilité du marché, le Lifecycle Fund vise à conserver le capital jusqu'à la date de versement à l'investisseur.

DANS QUELS ACTIFS INVESTIT-ON AVEC LE NOUVEAU PLAN DE PLACEMENT ?

Voir le rapport de lancement et les factsheets actuelles.

POURQUOI LE NUMÉRO DE VALEUR DU FONDS LIFECYCLE INVEST NE FONCTIONNE-T-IL PAS ?

Comme il s'agit d'un fonds constitué par un investisseur unique (Generali), les données ne sont publiées que sur Bloomberg. Elles ne sont disponibles ni sur swissfunddata.ch ni sur surfundinfo.ch.

POURQUOI LES FONDS NE SONT-ILS RÉPERTORIÉS QUE SUR BLOOMBERG ?

Il s'agit d'un fonds constitué par un investisseur unique (Generali Assurances de personnes SA, GPV). Les obligations de publications pesant sur de tels fonds sont limitées.

QUELS SONT LES COÛTS DE CETTE ADAPTATION POUR MOI ?

Cette adaptation du plan se fait pour vous gratuitement et sans frais.

QUELS FRAIS SONT IMPUTÉS À MON PLAN DE PLACEMENT ?

Dans le nouveau plan de placement, nous réduisons les coûts annuels au profit de la performance du plan de placement. Cela signifie que les coûts annuels pour le nouveau plan de placement **Lifecycle Invest** sont réduits par rapport à votre plan de placement actuel **Risk Control**.

Les coûts du nouveau plan de placement **Lifecycle Invest** se composent de la commission perçue par Generali pour le plan de placement, ainsi que des frais de gestion du fonds de placement (TER). Les deux coûts sont indiqués dans le rapport sur le plan de placement et dans le rapport sur le plan de lancement :

- Les frais relatifs au plan de placement s'élèvent à 0.68% p.a. de l'avoir en fonds et seront prélevés mensuellement à partir de 2024.
- Les frais de gestion du fonds sont prélevés directement sur la fortune du fonds **Generali Lifecycle Fund** par la société de fonds.

La somme des frais pour le plan de placement et des frais de gestion du fonds présentent une réduction de coûts par rapport à votre solution actuelle.

QU'EST-CE QU'UN « LIFECYCLE FUND » ?

Objectif de placement: L'objectif de placement d'un Lifecycle Fund est de satisfaire la prestation garantie en cas de vie du preneur d'assurance.

Le **Generali Lifecycle Fund** vise à atteindre un équilibre raisonnable entre risque et rendement afin de garantir la préservation de la valeur du portefeuille sur une période prolongée. Le fonds cherche à générer un rendement supplémentaire en intégrant des placements plus risqués. Il veille cependant toujours à ce que le portefeuille soit suffisamment diversifié afin que le risque soit réparti entre différents placements.

Stratégie de placement: Pour atteindre cet objectif de placement, le compartiment investit principalement dans des placements à revenu fixe. Toutefois, des placements plus risqués tels que des actions, des emprunts d'entreprise, des placements alternatifs ou des fonds immobiliers peuvent aussi y être intégrés afin d'améliorer le profil de risque/ rendement du fonds.

La stratégie de placement du fonds est adaptée au fil du temps afin d'atteindre l'objectif de placement. Pour ce faire, le fonds investit davantage dans des placements plus risqués au début de la période de placement, lorsque le portefeuille présente encore un potentiel de croissance à long terme. Le portefeuille est toutefois continuellement rééquilibré au profit de placements conservateurs moins risqués au fil du temps.

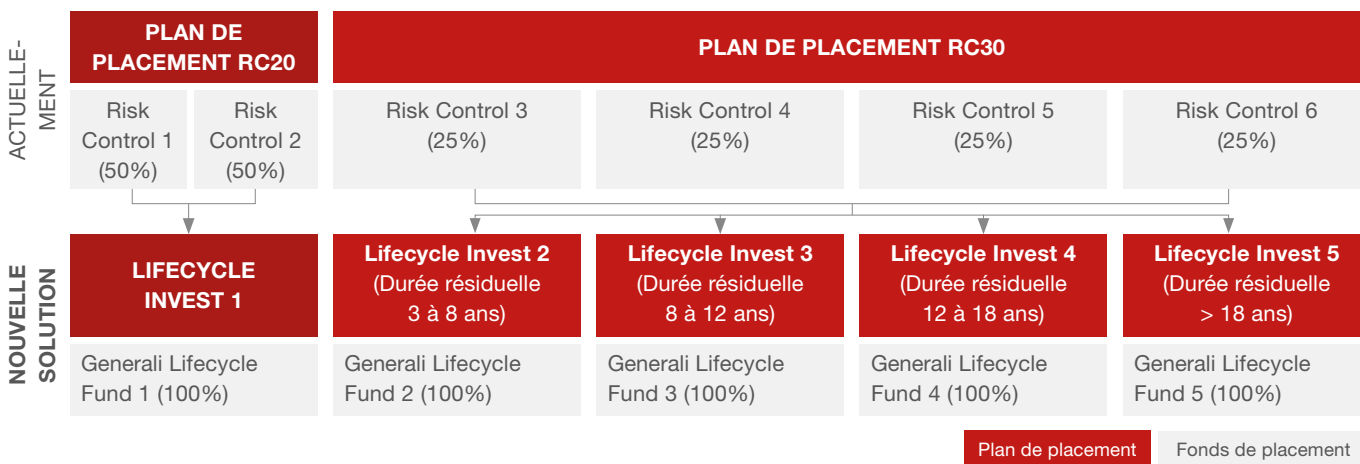
Disclaimer: Le fonds d'investissement est actuellement en cours de construction. Pour cette raison, l'allocation d'actifs réelle peut dévier de l'allocation cible.

DANS QUELS LIFECYCLE FUNDS DISPONIBLES MON AVOIR EN FONDS EST-IL INVESTI ET POURQUOI ?

Les durées des Lifecycle Funds sont adaptées à la durée résiduelle de votre police :

Nouveaux plans de placement

Dans quoi investissons-nous ?



Les polices qui sont actuellement investies dans le plan de placement **Risk Control 20** sont toutes investies dans **Lifecycle Invest 1**.

Les polices qui sont actuellement investies dans le plan de placement Risk Control 30 sont investies dans un des nouveaux plans de placement **Lifecycle Invest 2-5**: Le tableau suivant vous indique, sur la base de la date d'échéance de votre police, dans quel **Lifecycle Fund** votre avoir en fonds sera investi.

	POLICES ÉCHÉANT LE :	POLICES AVEC DATE D'ÉCHÉANCE JUSQU'AU :
Generali Lifecycle Fund 2	01.09.2026	30.06.2031
Generali Lifecycle Fund 3	01.07.2031	30.06.2035
Generali Lifecycle Fund 4	01.07.2035	30.06.2041
Generali Lifecycle Fund 5	01.07.2041	

JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC L'ADAPTATION DE PLACEMENT PRÉVUE – PUIS-JE ÉGALEMENT CONSERVER MON PLAN DE PLACEMENT ACTUEL ?

Vous disposez d'un délai de réflexion de 60 jours : Pendant cette période, vous pouvez nous communiquer au moyen du talon joint à la lettre ou par e-mail que vous souhaitez conserver le plan de placement actuel. Dans ce cas, nous n'adapterons pas votre plan de placement. Sans communication de votre part dans les 60 jours, l'adaptation de placement sera réputée approuvée et votre avoir en fonds sera automatiquement réinvesti dans le nouveau plan de placement **Lifecycle Invest**. Quelle que soit votre décision, vous recevrez une confirmation par courrier postal.

QUELLES PRESTATIONS VAIS-JE RECEVOIR ?

Les prestations garanties par le contrat demeurent dans tous les cas inchangées. Les prestations convenues sont précisées dans votre police. Seul le plan de placement sous-jacent à ces prestations est adapté.

MON PLAN DE PLACEMENT CONNAÎTRA-T-IL D'AUTRES MODIFICATIONS DANS UN FUTUR PROCHE ? QU'ARRIVERA-T-IL EN L'ABSENCE D'ACCALMIE SUR LES MARCHÉS DES CAPITAUX ?

Ces dernières années, l'environnement de marché et la situation géopolitique ont fortement évolué. Avec l'adaptation dont il est question ici, nous offrons à nos clientes et clients l'accès à un univers de placement plus large (p. ex. hypothèques, placements alternatifs, etc.). L'élargissement de l'univers de placement permet à Generali de réagir rapidement à l'évolution de l'environnement de marché.

Si la situation future des marchés l'exigeait, de nouvelles adaptations seront décidées. Bien entendu, les clientes et clients seront informés le cas échéant. Generali suit en permanence l'évolution de la situation.

POURRAI-JE ÉGALEMENT PROFITER À NOUVEAU D'UNE ÉVENTUELLE AMÉLIORATION DES MARCHÉS ?

Oui, l'avoir continue d'être investi en fonds : le fonds investit principalement dans des emprunts de débiteurs solvables présentant une durée résiduelle adaptée à votre contrat d'assurance. Il investit également dans des emprunts d'entreprise, des actions, ainsi que dans des fonds immobiliers, et cette large diversification lui permet de participer aux différents mouvements du marché.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE SOUHAITE RÉSILIER MA POLICE DE MANIÈRE ANTICIPÉE ?

La garantie en cas de vie n'est garantie qu'à l'échéance de la police. En cas de résiliation anticipée, la valeur de rachat est généralement inférieure à la garantie en cas de vie convenue à l'échéance du contrat.

QUI GÈRE LE FONDS ?

Il n'y a aucun changement dans cet aperçu avec Generali Insurance Asset Management (GIAM). GIAM reste le gestionnaire d'actifs des nouveaux **Generali Lifecycle Funds**. GIAM offre des conditions plus attrayantes que d'autres fournisseurs. En outre, GIAM dispose d'une longue expérience (plus de 190 ans) dans la gestion d'actifs. GIAM gère plus de 500 milliards d'euros d'actifs :

generali-investments.com/de/de/institutional/about-us

LES EMPRUNTS À TAUX FIXE SONT-ILS VRAIMENT PLUS SÛRS QUE LES ACTIONS ?

Les investissements se font presque exclusivement dans des obligations à revenu fixe émis par des débiteurs solvables. L'expérience des dernières années montre que ces titres ne sont pas non plus à 100% à l'abri des pertes ou d'une défaillance des émetteurs, cependant, ils font toujours partie des instruments les plus sûrs du marché.

JE DISPOSE DE DEUX CONTRATS CHEZ GENERALI MAIS SEULEMENT L'UN DES DEUX FAIT L'OBJET DE LA RÉALLOCATION.

Nous examinons chaque contrat isolément et évaluons ses perspectives de performance en tenant compte de sa durée résiduelle. Tous les contrats ne sont donc pas concernés par l'adaptation de placement.

EN TANT QUE CLIENTE OU CLIENT, QUELLES SONT LES INFORMATIONS DONT JE DISPOSE SUR INTERNET ?

Informations spécifiques en relation avec le changement de plan de placement :

- FAQ (Foire aux questions)
- Informations sur les Generali Lifecycle Funds 1–5
- Règlement de tarification – Lifecycle Invest

Les factsheets actuelles mises à jour tous les mois concernant les plans de placement seront disponibles sous le lien suivant dès la fin du mois d'octobre 2023 : generalich.ch/fr/privatkunden/vorsorge-vermoegen/kapital-aufbauen/sparen-mit-risikoschutz/anlageplaene/weitere-anlageplaene

OÙ PUIS-JE ME RENSEIGNER SUR INTERNET SUR LES NOUVEAUX PLANS DE PLACEMENT ?

Les informations sur les nouveaux plans de placement figurent sur notre site Internet sous : generalich.ch/fr/privatkunden/vorsorge-vermoegen/anlageanpassung

À QUI PUIS-JE M'ADRESSER SI J'AI DES QUESTIONS ?

En cas de questions, vous pouvez vous adresser en premier lieu à notre service clientèle.

Ce service peut être contacté selon les coordonnées suivantes :

Téléphone : 058 472 02 72

E-mail : life_f.ch@generalich.com

Si vous souhaitez un conseil personnalisé, veuillez vous adresser à votre conseiller clientèle.

Le présent document, ainsi que les chiffres et explications qu'il contient, servent uniquement à des fins d'information générale et n'incluent ni recommandation individuelle, ni conseil personnel en placement. Nous vous recommandons de vous adresser à votre conseiller afin de déterminer vos besoins et vos attentes en matière de placement et de risques.

Le calcul de la performance se base sur une assurance liée à des fonds qui a été financée par une prime unique. Les primes en cours entraînent des évolutions de valeur différentes sur des périodes d'investissement différentes. Les données historiques concernant la performance ne constituent par ailleurs en rien une garantie pour des revenus futurs. La performance future ne peut être déduite de l'évolution des cours. Cela signifie qu'à l'avenir, la valeur du placement peut augmenter, mais également diminuer. Les cours utilisés pour le calcul de la performance correspondent aux valeurs d'inventaire publiées par les directions de fonds au début du mois, plus ou moins d'éventuelles commissions.

Generali Assurances de personnes SA n'assume aucune responsabilité (ni expressément ni tacitement) concernant l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations et opinions publiées.

Generali Assurances de personnes SA

Une société du Gruppo Assicurativo Generali, inscrit au registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026.

Vous pouvez consulter nos dispositions en matière de protection des données sur generalich.ch/protectiondesdonnees ou les demander à notre service clientèle.